

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 26 septembre 2022, à 14 :00, au bureau municipal, sis au 33, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller

Sont absents : Madame Karine Trahan, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2022-09-233 1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 14 :04.

Adoptée.

**2022-09-234 2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Ajout d'un trottoir sur la rue Principale Levée de la séance
4. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2022-09-235 3. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Ajout d'un trottoir sur la rue Principale**

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 911 650.65 toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 455 825,33\$ ;

Attendu que la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ce motifs,  
Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu et adopté unanimement que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Julie St-Laurent est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

**2022-09-236 5. Levée de la séance**

---

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu de procéder à la levée de la séance à 14 :30.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse

